



Monsieur Maingain

Président de DéFI

**Chaussée de Charleroi, 127
1060 Saint-Gilles**

Louvain-la-Neuve, le 05 mai 2019.

Contact: presidence@upbpf.be

Objet : MEMORANDUM UPBPF 2019

Monsieur Le Président de DéFI, Olivier Maingain

Suite au débat organisé par l'Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones le 2 février 2019, à Namur, débat auquel vous avez eu la gentillesse de participer en la personne de Madame Véronique Caprasse, la tenue des tables rondes a permis de dégager des préoccupations prioritaires, qui réunies dans un mémorandum, vous ont été envoyées en date du 28 février 2019.

A ce jour, nous n'avons pas reçu acte de bonne réception de cet envoi.

Par ailleurs, après lecture de vos programmes électoraux (Fédéral, Europe, Wallonie, Bruxelles et Fédération Wallonie-Bruxelles), nous vous remercions de nommer clairement votre volonté de préserver et reconnaître la profession de psychomotricien comme étant une profession paramédicale bien singulière. Toutefois, nous regrettons que dans vos propositions touchant l'accompagnement du large public qu'il nous est possible d'accompagner, notre profession n'y est à aucun moment mentionnée.

Ainsi, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques-unes de vos propositions parmi bien d'autres qui portent à réflexion.

Dans votre programme Bruxelles,

Point 1.2.1 Réforme du secteur ambulatoire : renforcer l'offre des maisons médicales.

Cela induit-il la présence automatique d'un psychomotricien ?

Point 1.2.3. Améliorer le bien-être du personnel de santé

Vous souhaitez augmenter le personnel au chevet du patient, notamment par des métiers émergents.

Cela implique-t-il les psychomotriciens ? Ceux-ci favoriseraient le bien-être des patients et un meilleur rétablissement.

Programme Fédération Wallonie-Bruxelles :

Votre proposition 1 : Combattre la pauvreté infantile

« Investir dans les capacités cognitives et non-cognitives : apprendre à apprendre, développer la curiosité, favoriser la socialisation par la tolérance et l'empathie, travailler sur des activités psychomotrices, ... »

Il s'agit ici des compétences des psychomotriciens. Concrètement, dans cette vision plus globale du développement de l'enfant, réservez-vous une place particulière à cette profession ?

Votre proposition 3 : Un encadrement de la petite enfance formé et de qualité

Le psychomotricien a une place essentielle à jouer dans la qualité de cet encadrement. Il peut former et accompagner les équipes de manière continue, ainsi que directement dans le quotidien. Concrètement, privilégieriez-vous les formations extérieures ou plutôt une présence plus importante d'un psychomotricien ?

Proposition 14 : Faire du bien-être à l'école une priorité. Développer l'empathie et la bienveillance entre élèves, entre enseignants et de façon transversale dans toute la communauté scolaire.

Le psychomotricien est formé pour accompagner au bien-être, à l'expression des émotions dans un cadre contenant, favoriser les relations empathiques et bienveillantes par le biais de diverses approches, faciliter un développement global harmonieux. Sa place serait, ici encore bien adéquate. Dès lors, encourageriez-vous l'engagement de psychomotricien diplômés ?

Cette lettre a pour objet de dégager les liens directs et étroits existants entre vos propositions et notre profession. Nous n'évoquons pas les autres possibilités d'insertion du psychomotricien dans les nombreux domaines mentionnés dans vos différents programmes.

Nos membres nous interpellent quant au suivi de cette journée du 2 février, au suivi des tables rondes, au suivi du Mémoire et des questions posées en son sein.

Après accusé de réception, nous espérons une réponse de votre part concernant ce sujet sociétal et social important.

Nous tenons également à vous remercier pour votre présence soutenante à nos côtés depuis déjà de nombreuses années.

Anne Taymans, Co Présidente de l'UPBPF
Massimo Maiorama, Co Président de l'UPBPF
Vanessa Salmon, membre du CA de l'UPBPF